

GUIDE NÉG2CIER LE TÉLÉTRAVAIL



Dirigé par Jérôme Chemin

Introduction CFDT Cadres

La crise sanitaire liée à la diffusion de la Covid-19 a accéléré de manière spectaculaire le déploiement du télétravail. Cette crise a montré l'importance qu'une organisation pouvait avoir à encadrer le télétravail régulier comme exceptionnel.

Le télétravail a fait l'obiet de nombreuses évolutions ces dernières années : des ordonnances dites Macron de 2017 à l'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 pour le secteur privé et les deux décrets publiés pour la fonction publique (des négociations se sont ouvertes en février 2021). En pointe sur le suiet depuis plus de 15 ans. la CFDT Cadres n'a pas manqué de faire part de ses revendications lors des négociations passées et elle continuera dans le futur à œuvrer pour un télétravail efficace au service des travailleurs.

Ce nouveau quide CFDT Cadres répond à plusieurs objectifs :

- Pour les délégués syndicaux ou représentants du personnel CFDT, être un appui à la négociation des accords sur le télétravail dans les structures privées comme publiques.
- Pour les TPE et les PME dépourvues de négociateurs, pouvoir alimenter un dialogue avec la direction de l'entreprise pour mettre en place le télétravail.
- Pour les télétravailleurs et leurs managers, s'appuyer sur ces nombreuses recommandations afin d'exercer le télétravail dans les meilleures. conditions.
- Enfin, la CFDT Cadres a souhaité faire un focus particulier sur la mise en place du télétravail exceptionnel.

Au-delà de ce guide, la CFDT Cadres reste à la disposition de ses militants et ses adhérents pour les soutenir dans le déploiement du télétravail.

Sommaire



1.	Mettre	en	place	et	organiser
le	télétra	vai	l l		

<u>télétravail</u>						
	1.1. Définition	22				
	1.2. La mise en place du télétravail	22				
	1.1.1. Signature d'un accord et contenu	22				
	1.1.2. Bénéficiaires du télétravail	22				
	1.1.3. Conditions de mise en place du télétravail régulier et occasionnel	27				
	1.3. Évaluation des risques professionnels	34				
	1.4. Prévenir l'isolement des salariés	36				

•



45

temps et de charge de travail/plus de qualité

de vie »

53

séparer la vie professionnelle

de la vie personnelle de son

équipe

salarié en télétravail	54			
3.7. Manager à distance : anim un collectif avec les outils numériques	ner 54	h 4		
3.8. Formaliser l'informel ?	56			
3.9. Le dialogue social : appui pour le salarié et le manager	57	5. La mise en œuvre du télé- travail en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure		
5		5.1. Ce que dit l'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020	65	
	,	5.1.1. Le télétravail exceptionnel doit être anticipé et encadré	65	
Le télétravail, véritable org isation du travail pour l'entre rise et l'administration		5.1.2. Définir le périmètre de sa mise en place et porter une attention particulière selon sa durée 65		
4.1. Lever tous les freins au		5.1.3. Consulter le CSE quand il existe	65	
projet de mise en place du télétravail	60	5.2. Quand mettre en place le télétravail exceptionnel ?	66	
4.2. Cybersécurité	60	5.3. Pour qui mettre en place le télétravail exceptionnel ?	66	
4.3. Mise en place du télétravail : besoin de transparence		5.4. Mise en place du télétravai exceptionnel et information	l 67	
transparence		5.5. L'utilisation du matériel personnel et la prise en charge des frais dans le cadre du télétravail exceptionnel	68	
		5.6. Renforcer le management de proximité si le télétravail exceptionnel est appelé à durer	68	
		5.7. Préserver les prérogatives des instances représentatives du personnel	69	

